



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

N° 00035

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 075-267500049-20251219-CA_25_12_35D-DE

S²LOW

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Autorisation donnée à la Directrice Générale de signer l'arrêté de désignation des représentants du CASVP aux conseils de la vie sociale (CVS) des résidences autonomie.

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R. 123-39 et suivants, L.311-6, D. 311-3 et suivants ;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation ;

Vu le mémoire proposé par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la désignation des représentants du CASVP aux conseils de la vie sociale des résidences autonomie.

Délibère

Article unique : Autorisation est donnée à Madame la Directrice Générale de signer l'arrêté de désignation des représentants du CASVP aux conseils de la vie sociale des résidences autonomie.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE